



COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 DECEMBRE 2018

Nombre de membres du conseil de communauté : 44 en exercice : 44 présents : 39
 Nombre de membres ayant donné procuration : 5
 Date de la convocation : 12 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix-huit décembre à dix-neuf heures, le conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, s'est réuni en séance ordinaire, au complexe multi sports Rue des Colchiques à Wasselonne (salle du club house), sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER --Président.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE :

1° - **ADOpte**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de communauté du 14 Novembre 2018,

2° - **DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE – COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE « ELABORATION ET ADOPTION D'UNE STRATEGIE INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL »**. La loi NOTRE intègre le commerce au sein du bloc de compétences obligatoires « développement économique » transféré aux communautés de communes au 1er janvier 2017, tout en laissant au bloc communal la liberté de définir ce qui relèvera de la compétence intercommunale et ce qui, a contrario, sera de la compétence des communes membres. Ainsi, l'intérêt communautaire de la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » doit être défini au plus tard le 31 décembre 2018. A défaut, la compétence sera transférée dans son intégralité à l'intercommunalité.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, moins 2 abstentions, décide d'intégrer dans l'intérêt communautaire au titre des compétences optionnelles, en matière de développement économique, la compétence « Elaboration et adoption d'une stratégie intercommunale de développement commercial ».

3° - **TRAVAUX DE VOIRIE 2018 – LOT 3 – CONSTITUTION D'UN GROPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE DAHLENHEIM ET SIGNATURE DE CONVENTION**. Le lot 3 du programme 2018 comprend :

DAHLENHEIM : Aménagement de sécurité RD 118 (entrée Sud Ouest)
 KNOERSHEIM – Aménagement de sécurité Rue Principale (entrée Ouest et Est)
 WASSELONNE – Rue Finckwiller

Parallèlement aux travaux de voirie, la Commune de DAHLENHEIM souhaite aménager des trottoirs en bordure de la RD 118, devant le lotissement. Les aménagements de trottoirs, dès lors qu'ils ne font pas partie d'une opération d'aménagement globale, sont exclus de l'intérêt communautaire et demeurent ainsi de compétence communale. Par conséquent, en raison de compétences distinctes et afin de pouvoir désigner communément les entreprises appelées à réaliser cette opération, les 2 parties souhaitent de créer un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015. Le coût global estimatif des travaux est de :

• Communauté de communes :	36 540,00 € TTC (69,84 %)
• Commune de Dahlenheim :	15 776,40 € TTC (30,16 %)
Total	52 316,40 € TTC (100,00 %)

Le conseil de communauté, à l'unanimité, décide de constituer un groupement de commandes et autorise Monsieur le Président à signer la convention.

.../...

4° - PISTE CYCLABLE WASSELONNE / HOHENGOEFT – ADOPTION D'AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX. En cours de travaux il s'est avéré nécessaires de procéder à des travaux supplémentaires, dont certains ont été demandés par le maître d'ouvrage. Le conseil de communauté, à l'unanimité moins 2 abstentions, décide d'adopter l'avenant au marché de la société LINGENHELD – OBERSCHAEFFOLSHEIM comme suit, et autorise Monsieur le Président à le signer :

• Marché de base :	395 592,00 € TTC
• Avenant n° 1 :	41 593,32 € TTC
Total :	437 185,32 € TTC

5° - TRAVAUX DE VOIRIE 2016 – ADOPTION D'AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX. Les travaux de voirie 2016 comprennent :

HOHENGOEFT : Rue des Orchidées / Rue Haute / Rue des Champs / Rue des Pierres

RANGEN : Rue du Seigle

WASSELONNE : 1^{ère} tranche Rue Osterfeld

ZEHNACKER : Rue des Vergers / Rue de l'Ecole

ZEINHEIM : Rue du Vignoble

En cours de travaux, il est apparu judicieux de prolonger les travaux de voirie de la Rue du Seigle à RANGEN ; selon le devis de la Société DIEBOLT ces travaux supplémentaires sont estimés à 5 073,71 € TTC. Compte tenu de cet avenant, le marché se détaille comme suit :

• Marché de base :	534 235,60 € TTC
• Avenant n° 1 :	5 073,71 € TTC
Total	539 309,21 € TTC

Le conseil de communauté, à l'unanimité, décide d'adopter cet avenant et autorise Monsieur le Président à le signer.

6° - TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE HOHENGOEFT A WASSELONNE. – ADOPTION D'AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX. Pour des raisons de compétences en matière de voirie départementale en agglomération, le marché de la Société RAUSCHER a été transféré de la Ville de Wasselonne vers la communauté de communes, pour un montant de 188 345,58 € TTC. Lors de l'exécution des travaux, il a été décidé d'enfouir le réseau téléphonique. De plus, le marché prévoyait la pose de certains candélabres en façade, or un riverain n'a pas donné son accord. Par conséquent, il s'est avéré nécessaire de prolonger le réseau d'éclairage public (génie civil). Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 10 359,46 € TTC. Compte tenu de cet avenant le marché se détaille comme suit :

• Travaux communauté de communes :	188 345,58 € TTC
• Montant avenant 1 :	10 359,46 € TTC
• Nouveau montant du marché :	198 705,04 € TTC

Le conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'adopter cet avenant et autorise Monsieur le Président à le signer.

7A° - EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE « LES PINS » A WASSELONNE – AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UNE ENSEIGNE COMMERCIALE. En raison de la compétence « économie » il appartient à la communauté de communes de se prononcer sur l'implantation d'un magasin à dominante commerciale exploitée sous l'enseigne ALDI (SCI BIG PROMOTION). Les parcelles concernées par cette implantation d'enseigne se situent au 25-27 Rue des Pins, cadastrés section 58, parcelle 877/50 de 39,30 ares et parcelle 879/50 de 38,37 ares.

Le conseil de communauté après en avoir délibéré et par 1 voix contre et 3 abstentions, donne son accord sur le changement de destination de ces terrains en autorisant la destination commerciale/

7B - EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE « LES PINS » A WASSELONNE (RUE PIERRE HEILI) – ACQUISITION DE TERRAIN EN VUE DE LA REALISATION D'AMENAGEMENT PUBLIC. Dans le cadre des travaux de voirie Rue Pierre HEILI et afin de permettre aux véhicules, essentiellement aux poids lourds, de s'engager plus facilement dans le carrefour giratoire, d'acquiescer auprès de la Société ALSABAIL, la parcelle cadastrée section 58, parcelle 878/50, d'une superficie de 68 ca, lieu-dit WIEDBIEHL.

Le conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'acquiescer cette parcelle à l'euro symbolique.

.../...

8° - REHABILITATION DE LA FRICHE KOLB A WASSELONNE – ETUDE ENVIRONNEMENTALE ET SIGNATURE DE CONVENTION AVEC L'EPF D'ALSACE. L'ancien Site KOLB relève des compétences facultatives de la communauté de communes au titre de la « Réhabilitation des friches industrielles, commerciales, tertiaires ou artisanales ». L'EPF d'Alsace a mis en place un dispositif de soutien en faveur des friches (phase 1) sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF, à savoir une aide financière de 50 % du coût des études plafonnée à 50 000 € par site.

Le conseil de communauté décide, à l'unanimité, de solliciter l'intervention de l'EPF d'Alsace dans le cadre de la phase 1 de son dispositif de soutien à la reconversion de friches pour porter la réalisation d'un plan de gestion. Ce plan de gestion permettra :

- o de faire un état des lieux des pollutions en place (réalisation de prélèvements sur les différentes matrices)
- o d'étudier les modalités et coûts de gestion de ces pollutions (par des mesures alternatives à de l'excavation / mise en décharge) pour un usage de parc paysager ouvert au public,

9° - OCCUPATION DE L'ESPV (ESPACE SPORTIF DE LA PORTE DU VIGNOBLE) – ACCEPTATION DU TARIF PROPOSE PAR LE DEPARTEMENT. Le Collège Grégoire de Tours pratique ses activités sportives à l'ESPV. Le Département a fixé le tarif d'occupation à 13,70 € l'heure et le conseil de communauté, à l'unanimité accepte ce tarif horaire qui sera versé par le Département à la communauté de communes.

10° - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) - La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est un versement au profit des communes membres qui est effectué par les groupements soumis aux régimes de la Taxe Professionnelle Unique. La vocation de la DSC est, à la base, de réduire les inégalités entre les communes d'une même intercommunalité. En agissant ainsi, le conseil communautaire maintient les déséquilibres et les fractures sociales et territoriales. Ainsi le conseil de communauté décide de verser une DSC d'un montant total de 75 000 € aux communes membres selon la répartition jointe à la note de synthèse.

11° - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE ENFANCE JEUNESSE. Le conseil de communauté décide de verser une subvention d'équilibre de 1 074 000 € du budget principal vers le budget annexe Enfance Jeunesse.

12° - BUDGET ANNEXES ORDRES MENAGERES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR. Le conseil de communauté autorise diverses admissions en non-valeur pour un montant total de 437,88 €.

13° - ASSOCIATION DU PAYS BRUCHE MOSSIG PIEMONT – VERSEMENT DE SUBVENTION AU TITRE DU TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) – Le conseil de communauté décide de verser à l'Association du Pays Bruche Mossig Piémont, une subvention de 786 € relative au financement du dispositif de recharge du véhicule électrique.

14° - VERSEMENT DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TOURISTIQUE « LA SUISSE D'ALSACE ». –Les Associations Touristiques « Porte du Vignoble » et « Suisse d'Alsace » sont amenées à fusionner à compter de janvier 2019. Le conseil de communauté, à l'unanimité moins 1 membre qui s'est retiré de la séance et n'a pas participé au vote, décide de verser à l'Association Touristique La Suisse d'Alsace, une subvention de 100 000 €, dans l'attente de la mise en place de la nouvelle convention d'objectifs avec l'office de tourisme fusionné.

15° - VERSEMENT DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AFM TELETHON. Le conseil de communauté décide de verser à l'AFM TELETHON, une subvention de 200 €, qui correspond au montant des entrées de la piscine intercommunale dans le cadre des manifestations qui y ont été organisées.

16° - CONTRATS D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES – REVALORISATION TARIFAIRE. - Le conseil de communauté adopte les tarifs 2019 au titre de l'assurance des risques statutaires du groupe AXA YVELIN dans le cadre du groupement mis en place par le Centre de Gestion, comme suit :

.../...

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 5,02 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,40 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

✓ Durée de l'avenant : 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

17° - CREATION DE POSTES. Le conseil de communauté décide de créer un poste d'adjoint administratif à raison de 24 heures hebdomadaires, pour les besoins de la Maison des Services au Public (MASP) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil de communauté décide également de créer un poste permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2019, pour les besoins de la banque de matériel intercommunal.

18° - PROTOCOLE RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL – PROTOCOLE RTT. Le conseil de communauté approuve le protocole RTT selon le document joint à la note de synthèse.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre membre ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Wasselonne le 21 Décembre 2018



Le Président,

D. ACKER